

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3070

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7) et la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2012 - Avenants n° 1 aux conventions pluriannuelles 2011-2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Calvel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3070**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7) et la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2012 - Avenants n° 1 aux conventions pluriannuelles 2011-2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises. Document de référence, volontariste, établi en lien avec les chambres consulaires, le Conseil général, l'Etat et le syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2009 à 2015. L'appui au rayonnement commercial de la métropole ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC 2009-2015.

Parmi les différents dispositifs existants, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention original en soutien des pôles de proximité. La délibération n° 2011-2553 du Conseil du 17 octobre 2011 a redéfini le concept et ses principaux objectifs. Le bilan des expérimentations menées sur le territoire communautaire depuis 2004 a, par ailleurs, permis de proposer un nouveau cadre d'intervention pour la Communauté urbaine dans ce domaine, qui s'est traduit par un engagement pluriannuel d'un montant prévisionnel de 244 280 € pour les programmes d'actions 2011-2014 des 5 associations de management de centre-ville présentes sur l'agglomération : Tendance Presqu'île, Centre Neuville, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7) et la Société villeurbanaise d'urbanisme.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution des subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2012 des 5 structures retenues en 2011.

a) - Objectifs

Le maintien et le renforcement des pôles commerciaux de centre-ville permettent d'assurer une desserte de proximité pour les ménages des bassins de vie concernés et de contribuer à l'attractivité commerciale globale de la Communauté urbaine.

De manière générale, l'objectif du management de centre-ville est de mettre en place des actions et projets pour favoriser le développement actuel de ces centres-villes et d'en prévoir le développement futur. Ces démarches doivent permettre :

- d'encourager la collaboration et les échanges entre les partenaires publics et privés,
- de définir ensemble une vision et une stratégie communes,
- de s'assurer de la participation active de chacun des partenaires dans la mise en œuvre d'actions conjointes,
- de favoriser la vitalité et la viabilité des centres-villes au travers de la gestion, de la promotion, du développement et de l'investissement.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2553 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué pour l'année 2011 une subvention totale de 55 500 € aux 5 structures porteuses de politique de management de centre-ville :

- 18 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 13 500 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 9 000 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 7 500 € au profit de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU),
- 7 500 € au profit de l'association Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7).

Les programmes d'actions menés par les 5 structures répondent tous aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : recrutement de stewards urbains, mise en place de plans de déplacement inter-entreprises (PDIE), mise en place de référents commerce dans les commissariats, travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public, mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (Agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),

- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons, d'enquêtes auprès des commerçants, des sondages ; mise en place et actualisation de logiciels de cartographie interactive ; gestion de bourses aux locaux ; réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,

- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : mise en place et/ou développement de stratégie Internet de valorisation des territoires (sites Internet, blogs, applications smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et newsletters, actions médias presse, radios et affichage, etc.),

- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, mise en place de services de type comité d'entreprise, mise en place/coordination de sessions de formation, etc.,

- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projet, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et événements spécialisés (salon de la franchise en mars, salon de l'immobilier et de l'équipement commercial -SIEC- et Lyon VisioCommerce en juin 2011, Marché international professionnel de l'implantation commerciale -MAPIC- en novembre 2011, etc.).

c) - Bilan

La certification de niveau 2 TOCEMA Quality Mark High (label qualité européen s'adressant spécifiquement aux structures de gestion de centre-ville) a été renouvelée le 28 novembre 2011, pour une période de 2 ans, pour l'association Centre Neuville. L'association Centre Neuville reste à ce jour la seule association de management de centre-ville à recevoir en Europe ce niveau de labellisation.

Deux autres associations de management de centre-ville de l'agglomération lyonnaise (Oullins centre-ville et Tendance Presqu'île) ont obtenu, ou sont en voie d'obtenir le label TOCEMA Quality Mark Standard.

Plus largement, la mise en place du management de centre-ville sur les 3 sites "historiques" (Oullins, Neuville sur Saône et la Presqu'île de Lyon) a permis de constater le renforcement de l'attractivité de ces centres-villes, notamment au travers du développement et de la diversification de l'offre commerciale (réduction des taux de vacance, implantation de nouvelles enseignes, etc.), d'un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, nettoyage, gestion des périodes de travaux) et d'une amélioration de l'image perçue de ces territoires par les utilisateurs.

Les 2 structures intégrées à la démarche en 2011 (Lyon 7 rive gauche et la Société villeurbannaise d'urbanisme) sont en phase de structuration et de montée en puissance avec la mise en place effective du partenariat et la définition plus opérationnelle et précise des programmes d'actions.

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Les plans d'actions proposés par chacune des 5 structures pour l'année 2012 s'inscrivent dans la poursuite des programmes d'actions 2011 sur les 5 thématiques : améliorer l'ambiance urbaine et le cadre d'achat, mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion, faciliter l'accessibilité aux commerces, et consolider le partenariat.

Leur détail est annexé au projet de convention de subvention entre la Communauté urbaine et chaque structure.

Conformément aux engagements prévisionnels présentés en 2011, la Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien total de 66 450 €, se répartissant comme suit :

Association	Fonds propres (en €)	Commune (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Etat (en €)	Chambre de commerce et d'industrie- Chambre de métiers et de l'artisanat (CCI-CMA) (en €)	Partenaires privés (en €)	Autres organismes partenaires (en €)	Total
Tendance Presqu'île	118 132	30 000	16 200	82 436	10 600	-	11 519	268 887
Oullins Centre	12 850	32 900	12 150	10 000	2 100	-	-	70 000
Centre Neuville	19 648	84 420	8 100	15 000	3 650	6 000	1 000	137 818
Société villeurbannaise d'urbanisme	13 000	50 000	15 000	-	14 500	-	-	92 500
Lyon 7 rive gauche	95 100	30 000	15 000	2 275	10 600	-	-	152 975

La subvention s'insère dans les budgets prévisionnels des associations intégrant également en recettes des participations des Communes, des Chambres consulaires, de l'Etat (à travers le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce -FISAC-), des associations des commerçants et d'autres partenaires le cas échéant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 66 450 € au profit des associations Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Centre Neuville, Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7) et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leurs programmes d'actions 2012 dans le cadre de la politique de management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 16 200 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 12 150 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 8 100 € au profit de l'association Centre Neuville,

- 15 000 € au profit de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU),
- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7),

b) - l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2011-2014 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche et la société villeurbannaise d'urbanisme.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants pour les 5 associations.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° OP01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.